

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ La semaine fiscale

Annabelle Pando

Bitcoins : le Conseil d'État précise le régime d'imposition à l'impôt sur le revenu

JURISPRUDENCE

Page 6

■ Biens / Patrimoine

Jean-François Barbiéri

La notion de trésor confrontée à la perpétuité du droit de propriété
(Cass. 1^{re} civ., 6 juin 2018)

CHRONIQUE

Page 9

■ Constitutionnel

Michel Verpeaux, Laurence Baghestani, Anne-Charlène Bezzina, Bertrand-Léo Combrade, Margaux Bouaziz et Christine Rimbault

Chronique de droit constitutionnel jurisprudentiel
(1^{er} semestre 2017)
(2^e partie)

CULTURE

Page 22

■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne

Le thermalisme dans les Vosges

Page 24

■ Sorties

Céline Slobodansky

Amour, gloire et football au Stade de France

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

Bitcoins : le Conseil d'État précise le régime d'imposition à l'impôt sur le revenu ¹³⁷⁸⁹

Annabelle PANDO

Avec le développement de la cryptomonnaie, s'est posée la question de sa taxation. Le régime, fixé par l'administration, a été contesté devant les juridictions administratives et le Conseil d'État vient d'apporter d'utiles précisions. Décryptage avec M^e Stéphanie Némard-Attias, avocate au cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats.

Avec plus de 1 000 % sur 12 mois, le cours du bitcoin a flambé en 2017, offrant à certains de ses détenteurs de beaux profits. Ces particuliers ont dû déclarer leurs revenus en juin dernier. Justement, leur traitement fiscal vient d'être clarifié par le juge, celui-ci ayant opté pour une solution adaptée à la réalité des placements réalisés par les investisseurs en bitcoins.

Le Conseil d'État (CE, 26 avr. 2018, n^{os} 417809, 418030, 418031, 418032 et 418033) a admis que ces gains puissent constituer des plus-values sur biens meubles, taxées à 19 %, et dans certains cas seulement, des revenus d'activité soumis au barème progressif.

■ Définition juridique et régime fiscal

Le bitcoin est une unité de compte virtuelle, stockée sur un support électronique, permettant à une communauté d'utilisateurs d'échanger entre eux des biens et services sans recourir à une monnaie ayant cours légal. Ils peuvent être acquis gratuitement en contrepartie d'une participation au fonctionnement du système, ou à titre onéreux sur des plateformes internet créées afin de permettre l'achat et la vente de bitcoins contre de la monnaie ayant cours légal.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34